Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-253306310-20220323-2022_02_21-BF

SYNDICAT MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE l'Estuaire DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux, le 23 mars 2022 à 9 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 14 mars 2022
Etaient présents en visioconférence : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jean PROU, M. Jacky BOTTON, Mme Célia MONSEIGNE, M. Louis CAVALEIRO, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, M. Olivier ESCOTS, M. Philippe LABRIEUX, M. Cyril PENAUD
Etaient absents représentés : Mme Pascale GOT, pouvoir à Mme MONSEIGNE ; M. Stéphane LEBOT, représenté par Mme SAINTOUT ; Mme Lydia HERAUD, représentée par Mme MARIE-REINE-SCIARD ;
Etaient excusés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Stéphane COTIER, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD
Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine
Secrétaire de séance : M. Cyril PENAUD

Membres en exercice : 16	**Pour : 11**
Membres présents : 10	**Contre : 0**
Suffrages exprimés : 11	**Abstention : 0**

Délibération N°2022-02-21 - Approbation du Budget Annexe EAU 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable ;

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'adopter le projet de Budget Annexe EAU 2022 du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 750 000.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites dans les chapitres suivants :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	456 930.00€
Chapitre 012 – Charges de personnel	288 070.00€
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	5 000.00€
	750 000.00€

Les recettes de fonctionnement sont inscrites dans les chapitres suivants :

Chapitre 74 – Dotations et participations	431 155.33€
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	55 258.38€
	486 413.71€
R 002 – Résultat reporté	263 586.29€
	750 000.00€

Article 2. De solliciter les subventions correspondantes aux postes de dépenses engagés en 2022 aux différents financeurs, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Etat, Département de la Gironde, Département de la Charente-Maritime, Région Nouvelle-Aquitaine, FEDER ; cette liste n'étant pas exhaustive.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2022

La Présidente
Françoise DE ROFFIGNAC

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
1 rue St Simon - 33390 BLAYE
05 57 42 85 72 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.